CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 06 mars 2017 à 19h00 à la salle

Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSNETS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 06 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 février 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 février 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-03**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 28 FÉVRIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 28 février 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-douze-mille-trois-cent-quatre-vingt-quatorze-dollars et cinquante-neuf-cents (112,394.59$) de déboursés et de onze-mille-trente-dollars et vingt-deux-cents (11,030.22$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-trois-mille-quatre-cent-vingt-quatre-dollars et quatre-vingt-un cents (123,424.81$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-04**

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2016-RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU) PRÉPARÉ PAR NORDIKEAU INC.**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 13 du Règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (ROMAEU), un rapport annuel doit être transmis au Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) avant le 1er avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du rapport annuel 2016 préparé par Nordikeau inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du Rapport annuel 2016-Règlement sur les ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (ROMAEU).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-05**

**ADHÉSION-ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS EN LOISIR MUNICIPAL DU BAS-SAINT-LAURENT (APLM)**

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisir intermunicipal désire que la Municipalité de Sainte-Félicité adhère à l’Association des travailleurs en loisir municipal du Bas Saint-Laurent (APLM);

CONSIDÉRANT QUE les avantages d’être membre de l’Association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’adhésion à l’Association des travailleurs en loisir municipal du Bas-Saint-Laurent (APLM) pour un montant de cent-dollars (100.00$);

QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro : 02 70120 493.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-06**

**DÉPÔT DU TABLEAU DE L’INDICE DE VITALITÉ-ISQ 2016**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du tableau du nouvel indice de vitalité-ISQ 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du tableau de l’indice de vitalité-ISQ 2016.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-07**

**APPEL DE PROJETS 2016-2017 NON-ADMISSIBILITÉ-PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 06 février 2017, Monsieur Jean-François Picard, directeur régional de la Capitale Nationale et de l’Est du Québec informant la Municipalité que la demande dans le cadre du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017 est non recevable en raison des priorités établies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 06 février 2017 de Monsieur Jean-François Picard.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-08**

**CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE 2016-2018-SIGNATURE-PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES-NUMÉRO DE PROJET : MRC-16-002-1-16**

ATTENDU QUE le Ministère de la Famille a élaboré et mis en place le *Programme de soutien aux politiques familiales* qui vise :

° à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d’une politique familiale municipale et d’un plan d’action en faveur des familles;

° à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite présenter en 2016-2017 une demande d’appui financier au Ministère pour un projet de politique familiale dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du *Programme de soutien aux politiques familiales municipales* pour un projet d’élaboration ou de mise à jour ou de mise en œuvre d’une politique familiale municipale;

D’autoriser Monsieur Réginald Desrosiers, maire à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d’appui financier et à signer la convention d’aide financière au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité;

De désigner Madame Sandra Bérubé, conseillère, comme responsable des questions familiales.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-09**

**DÉPÔT-RAPPORT FINANCIER 2016 DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance du Rapport financier 2016 du Centre Sportif Sainte-Félicité préparé par Gestion Cherbourg, Bermond St-Pierre, en date du 18 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt du Rapport financier 2016 du Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-10**

**DÉPÔT-PLAN D’INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D’EAU POTABLE, D’ÉGOÛTS ET DES CHAUSSÉES-APPROBATION PAR LE MAMOT**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 15 février 2017, Monsieur Karim Senhaji du Ministère des Affaires municipales, de l’Occupation du territoire informant la Municipalité qu’à la suite de l’examen et au regard des exigences du *Guide d’élaboration d’un plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égoûts et des chaussées* que le ministère est en accord avec ce plan d’intervention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait de la correspondance du 15 février 2017 de Monsieur Karim Senhaji du MAMOT.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 118 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINES INTERVENTIONS DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MATANIE ET D’AUTRES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE L’AIDE AUX PERSONNES**

Avis de motion est, par les présentes donné, par Monsieur Fidélio Simard, conseiller, que lors d’une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité sera proposé pour adoption de *Règlement numéro 118 concernant la tarification de certaines interventions du service régional de sécurité incendie de La Matanie et d’autres interventions dans le domaine de la sécurité publique et de l’aide aux personnes.*

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-11**

**ENGAGEMENT D’UNE RESPONSABLE POUR LE CAMP DE JOUR DE LA SEMAINE DE LA RELÂCHE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit engagée une responsable pour le camp de jour dans le cadre de la semaine de la relâche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’engagement de Madame Annick Thibault aux conditions suivantes :

40 heures semaine au coût horaire de 12.00$ brut;

QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-12**

**AUTORISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER-IMMATRICULATION DES VÉHICULES ROUTIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ AUPRÈS DE LA SAAQ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit immatriculer ses véhicules routiers auprès de la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tous les documents requis pour l’immatriculation des véhicules routiers auprès de la SAAQ.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h28, Fin : 19h34)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-03-13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 06 mars 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h35.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier